



COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DE CERCIER

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2021

Présents ou représentés : Patrice PRIMAULT, Christine SALLANSONNET, Sylvain BLONDON, Ingrid JENNY, Patrick BARAT, Favie LIZÉ, Alexandra ANTONIELLO Stéphanie BRUN, Guillaume CLERC, Lionel PRICAZ, Joachim LACROIX.

Absent excusé : Gaëlle LISCI, Estelle BARAT, Christophe PAN, Adrien BILLET.

Mme Alexandra ANTONIELLO est nommée Secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- **Délibérations** :

*** n° 2021/11/01 : INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU SOL – APPROBATION DU CONTRAT D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL AVEC « TERRITOIRES DEMAIN »**

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire que la Commune puisse bénéficier d'assistance et de conseil pour l'instruction de certains permis de construire et autres autorisations d'urbanisme.

Il convient donc de passer un contrat d'assistance.

A cet effet, Monsieur le Maire propose de confier cette mission à la société TERRITOIRES DEMAIN et donne lecture du contrat.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

- **approuve** le contrat d'assistance et de conseil à passer avec TERRITOIRES DEMAIN (représentée par Marjorie LE DIOURON) ;
- **donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer ledit contrat qui sera établi pour une durée d'un an ;
- **s'engage** à inscrire les crédits nécessaires au budget.

Vote : 11 pour

*** n° 2021/11/02 : AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE ET CHOIX D'UN AVOCAT (DEFENSE DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF)**

Par notification en date du 17/09/2021, nous avons reçu du Tribunal Administratif de GRENOBLE, la requête n° 2105912. Cette requête vise un recours pour excès de pouvoir, à l'encontre du refus d'une déclaration préalable de travaux (abris destiné au stockage d'outils).

Il vous est donc proposé :

- d'autoriser M. le Maire à ester en justice dans l'instance ci-dessus rappelée ;
- de désigner comme avocat, Maître VIGNOT (DROITS ET TERRITOIRES), pour défendre la commune dans cette affaire.

**Le conseil municipal,
après avoir délibéré,**

- **Autorise** M. le Maire à ester en justice auprès du tribunal administratif, dans la requête n° 2105912.
- **Désigne** Maître VIGNOT (DROITS ET TERRITOIRES), pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

Vote : 11 pour

• Informations et questions diverses :

○ **Marché de Noël :**

Les exposants déjà sollicités lors des marchés précédents ont répondu favorablement. Il reste à trouver des exposants proposant « des cadeaux ».

La commune s'occupe de proposer du vin chaud, les conseillers sont sollicités pour tenir le stand pendant la journée.
Les conseillers sont aussi sollicités pour la pose des affiches.

- **Colis de Noël :**

Les commandes sont en cours, 38 personnes sont concernées.

- **Café des Usses :**

Une demande a été adressée à la maire afin de louer le « café des Usses » pour un goûter d'anniversaire le 4 ou 5 décembre.
Le conseil municipal est plutôt favorable à cette idée mais cela nécessite l'élaboration d'un règlement puis de délibérations.
Il s'avère que les démarches administratives sont trop longues pour satisfaire le week-end du 4/5 décembre.
De plus, la commune souhaite rapidement faire vivre ce lieu et doit lancer des appels à projet.

- **Travaux Voirie :**

Les travaux de la Route Pont Drillot ont fait disparaître les accotements et la différence de niveau entre le goudron et la bordure est devenue trop importante pour les véhicules légers.
Il conviendrait d'installer des barrières ou une signalisation d'information.

- **Déneigement :**

Il est nécessaire de contacter Christophe SALLAZ, « déneigeur » de la commune, afin de lui demander d'installer une lame caoutchouc pour éviter les dégradations sur la voirie.

- **Affaire scolaire :**

Favie a assisté à la réunion annuelle organisée par la CCPC faisant état des affaires scolaires du territoire.

Les sujets abordés :

Transport scolaire : un appel d'offre sera lancé entre janvier et avril pour la rentrée 2022.

1312 élèves sont concernés par le transport scolaire sur le territoire.

Travaux :

Des nouvelles écoles sont prévues sur les communes d'Andilly et de Cernex. Les travaux de l'école de Copponex ont pris du retard, donc la mise en place du bungalow pour Cercier qui accueillera une classe aura lieu pendant les vacances de février 2022. Une étude est en cours pour les sanitaires.

Il est proposé d'installer un jeu pour enfant dans la cour.

- **Allo Stop Alcool :**

L'association organise son Assemblée Générale et invite le conseil à assister à cette assemblée.

- **Association « la Pomme Verte » :**

L'association a été reçue le 23 octobre. Les enfants ont présenté les actions qu'ils souhaitent mener. Ils en ont profité pour demander que des panneaux éducatifs soient installés près des poubelles (expliquant ce qu'il est possible de mettre dans les containers et ce qui doit être déposé à la déchetterie).

Ils souhaiteraient mettre en place un conseil municipal des enfants et aimeraient également pouvoir publier dans le CERFEUILLE.

- **Travaux de « Rassier » :**

Lors de la réunion de travail qui a eu lieu le 23 octobre, des points d'interrogation ont été soulevés et seront remontés auprès de TECTA.

Guillaume CLERC se demande si les camions ne seront pas gênés pour circuler sur une voie étroite avec des virages à angle droit.

- **Urbanisme :**

La commune est approchée par des promoteurs pour la zone OAP1 et pour la réhabilitation d'un bâtiment sis route de Bellecombe. Cette réhabilitation suscite de nombreuses interrogations.

DP acceptée :

- Le 7 octobre 2021, Chemin des Pratz : Installation d'une porte de bergerie
- Le 7 octobre 2021, Chemin d'Avregny : Aménagement accès terrasse.
- Le 2 octobre 2021, Route d'Allonzier : Création d'ouvertures et installation d'un escalier extérieur.
- Le 2 octobre 2021, Route de Frangy : Terrassement et mur de soutènement.

DP en cours d'instruction

- Le 25 septembre 2021, Chemin de Champs Devant : Remplacement d'un enrochement existant.
- Le 3 novembre, Route de Bellecombe: Rénovation de toiture.
- Le 3 novembre, Route de Bellecombe: Rénovation de toiture.

Séance levée à 20h10